

Budget

Outils

Le budget, c'est la prévision des charges (les dépenses) et des produits (les recettes) pour l'exercice à venir, en accord avec les activités prévues.

Un budget est nécessairement prévisionnel

Il se présente avec une colonne de charges et une colonne de produits, et doit être équilibré, c'est-à-dire qu'il ne fait apparaître ni déficit, ni excédent.

Il est généralement établi pour un an et il traduit en termes financiers l'ensemble des projets de l'association. Il est préparé par le trésorier, discuté au conseil d'administration et présenté à l'assemblée générale pour adoption.

Il est également nécessaire d'établir le budget de chaque opération qui fait l'objet d'une demande de subvention. Il s'élabore suivant les mêmes règles que le budget annuel.

Attention, une fois émis dans un dossier de subvention, c'est le même budget qui doit être utilisé ensuite. On ne peut pas écrire un budget différent en fonction du subventionneur qu'on sollicite.

Pour établir un budget, il faut prévoir toutes les dépenses : assurance, frais postaux, promotion de l'activité, taxes, SACEM sont souvent oubliés bien qu'étant les plus courants. Il faut essayer d'aller au plus petit détail possible. Les écarts entre le budget et le résultat de l'année précédente peuvent apporter de riches enseignements pour constituer le budget suivant. Certains achats ou prestations nécessitent des devis (gros achats, transporteurs...).

Il faut veiller à la répartition des ressources : autofinancement (cotisations et participations des membres, ventes...), sponsors/mécènes, État, collectivités...

Un budget doit vivre, c'est à dire qu'il doit être régulièrement suivi et réajusté en cours d'année en fonction des événements : plus d'entrées que prévues à un spectacle, défection d'un financeur, annulation d'une animation en raison d'intempéries... Plus un budget aura été préparé avec soin, plus il servira d'aide à la gestion en cours d'exercice.

Valorisation comptable du bénévolat

Si le bénévolat est l'un des fondamentaux de la vie associative, il est souvent insuffisamment valorisé et son approche comptable paraît trop technique.

Vous trouverez plus d'informations sur les règles en vigueur dans le [dossier à télécharger ici](#).

RESAM

7, place du Dossen 29600 MORLAIX

T : [02 98 88 00 19](tel:0298880019)

2D, voie d'accès au port 29600 MORLAIX

T : [02 98 63 71 91](tel:0298637191)

M : contact@resam.net